

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE Pour motif SYNDICAL

Décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique Décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale

Nom – Prénom		
Ecole/Etablissement d'affectation —	——— Niveau de classe	
Nature du poste ☐ Adjoint ☐ Titulaire remplaçant	☐ Direction d'école Précisez jour(s) de décharge :	
Dates de l'absence : Du	aujour(s)	
Autorisations d'absence de droit – avec traitement		
□ Réunion d'information Syndicale □ Autorisation spéciale pour activités syndicales □ Congé de formation syndicale (délai : la demande doit être réceptionnée par écrit au moins un mois à l'avance)		
Attention : toute demande d'absence doit être obligatoirement accompagnée d'un justificatif (auprès d'un organisme de formation agrée)		
Fait à le		
Signature de l'intéressé(e)		
Cadre à compléter par le directeur d'école - Organisation du service pendant l'absence		
Préciser l'organisation prévue (accueil de tous les élèves et enseignement) :		
Date et signature du directeur d'école		
Décision de l'Inspecteur ou de l'Inspectrice de l'éducation nationale ☐ Accordée ☐ Refusée (envoyer une copie à la DIPER) Motif :		
À, le L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale		